

**8 Société et Culture**

**Vie des syndicats/Assemblée générale des dockers temporaires affiliés à l'USYTPOG**

**Les dockers réclament leurs droits**

FA  
Libreville/Gabon

**Samedi dernier, les dockers temporaires du Groupe Bolloré se sont réunis en assemblée générale dans la zone portuaire, pour revendiquer leur solde de tout compte.**

**PLUS** de 200 dockers étaient présents à l'assemblée générale organisée, samedi dernier, au siège du Groupe Bolloré à Libreville, afin d'attirer l'attention de leur direction sur le paiement du solde de tout compte avant la mise en place d'une structure nommée Bureau de gestion.

Selon le décret n°0206/PR/MT, il est stipulé à son article 3 que les ports de la République gabonaise sont tenus de créer une structure technique d'appui dénommée "Bureau de gestion des dockers temporaires". Ce bureau est



Photo : FA

**Le secrétaire général adjoint de l'USYTPOG, Denis Ondo Nze.**

l'association de toutes les sociétés qui font de la maintenance en zone portuaire, afin qu'il n'y ait plus de journaliers. En effet, d'après ces travailleurs du port, « ce sont des personnes que ces entreprises ont utilisées depuis plus de vingt ans qu'ils souhaitent mettre dans cette structure, sans avoir au préalable réglé leur solde de tout compte pour si-

gnifier les contrats de 6 mois non renouvelable ». A l'approche de la mise en service de cette structure, les dockers temporaires souhaitent entrer en possession de leurs droits légaux. Ainsi, ceux qui souhaiteraient continuer iront au bureau d'embauche. Dans le cas contraire, ces derniers envisagent de passer à la vitesse supérieure.



Photo : FA

**Vue des journaliers affiliés au syndicat.**

Ces dockers gabonais précisent qu'ils ont entamé les démarches, en vue des négociations depuis 2014. Cette année-là, la main d'œuvre temporaire du groupe Bolloré dit avoir adressé un courrier à la direction générale des Ressources humaines. Mais celui-ci serait demeuré sans suite. En 2015, suite à un mouve-

ment d'humeur, l'ancien directeur général avait également réagi en remettant un document permettant l'ouverture des négociations. Des démarches qui devaient se faire avec l'appui du secrétaire général du Budget, qui "s'était vraiment impliqué", selon eux. Des courriers ont aussi été envoyés dans d'autres administrations, mais, aucune réponse

à ce jour. Pour l'Union syndicale des travailleurs de la zone portuaire du Gabon (USYTPOG), « cette situation n'a pas lieu d'être. (...) Certains dockers ont déjà fait près de 22 ans au port, sans être embauchés. Étant dans mes droits de syndicaliste, comme l'article 268 du Code de travail nous le permet, je parle pour défendre les intérêts de nos adhérents. Cette assemblée n'a pas une portée politique. C'est pourquoi, j'interpelle les autorités compétentes pour leur dire qu'il est temps de rendre justice aux travailleurs des différents secteurs. Car, ces dockers temporaires font également rentrer de l'argent dans les caisses de l'État. Le directeur des Ressources humaines n'a pas ce pouvoir de changer les décisions, mais plutôt le président de Bolloré et celui du Conseil d'administration », a déclaré le secrétaire général adjoint de l'USYTPOG, Denis Ondo Nze.

**Œuvre de bienfaisance**

**Une braderie pour soutenir les malades du Sida**

C.G.K  
Libreville/Gabon

**Les fonds générés par ce "vide grenier" ont été remis à une Organisation non gouvernementale spécialisée dans la prise en charge des malades du Sida.**

**UNE** braderie, composée essentiellement des chaussures, vêtements pour femmes, hommes et enfants, ustensiles de cuisine, bibelots..., a été organisée le week-end écoulé sur l'esplanade de la mairie de Bikelé,

dans le troisième arrondissement de la commune de Ntoum.

Ce "vide grenier" a généré 420 000 FCFA, qui ont aussitôt été remis à l'Organisation non gouvernementale CSIPCA, spécialisé dans la prise en charge des personnes atteintes du Sida. A cette occasion, les populations locales ont pu acquérir des effets utiles, à moindre coût : de 100F à 3000F.

Au terme de cette opération, l'argent récolté a été remis officiellement à la présidente-fondatrice de ladite association, Mme Bilogo, épouse Obiang Sima. Une



Photo : CGK

**En rouge, la marraine, Mme Mawobo Lendoye. L'argent généré par la braderie a été remis à une association humanitaire.**

femme au grand cœur, qui avait décidé de créer une association du genre, aux fins de soutenir les malades du Sida jusque dans leur ré-

gime alimentaire. Le CSIPCA vient également en aide aux enfants issus de familles économiquement faibles et aux personnes du

troisième âge, victimes de la malnutrition.

Les employés d'Airtel Gabon (assistés de leur doyenne, Mme Mawobo Lendoye) et leur directeur général, Heiko Schlittke n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cet événement, apprécié à sa juste valeur par le maire de Bikelé, M. Mba Biyoghé. Celui-ci pense d'ailleurs qu'il restera longtemps gravé dans la mémoire de ses administrés, qui ont été les grands bénéficiaires de ladite braderie.

« Je suis satisfaite que notre opération ait eu à générer cet argent. A dire vrai, nous

ne pensions pas atteindre ce montant. C'est la preuve que Dieu encourage les bonnes œuvres. Je dis merci aux autorités municipales de Bikelé, à notre directeur et à l'ensemble de mes collègues, pour leur participation effective à la réussite de notre manifestation. En soutenant cette ONG spécialisée dans la prise en charge des malades du Sida, c'est notre manière à nous, à Airtel Gabon, de semer l'amour, la solidarité et le partage », a déclaré Rosine Nancy Mpemba Cissé, responsable RSE et relations publiques d'Airtel Gabon.

**Vient de paraître**

**Tuer et mourir pour les beaux yeux de Tonda**

RN  
Libreville/Gabon

**Bonaventure Kassa-Mihindou sort du bois. A Port-Gentil Escalade Littéraire d'octobre 2015, on l'avait attendu avec ce texte, "Tonda", une pièce de théâtre. C'était une question de patience. L'ouvrage est désormais là, qui traite des contrariétés amoureuses d'un jeune couple, provoquées par un rival qui sait l'art de la manipulation et les moyens d'envoyer ad patres un ennemi. Une tragédie en 5 actes publiée chez La Doxa. Touchant.**

**DU** théâtre, c'est rare. Bonaventure Kassa-Mihindou, l'une des plumes les plus sûres et des plus régulières de la littérature gabonaise, plusieurs fois primé, tant pour la production de textes en prose que pour son œuvre théâtrale, signe son retour sur la scène littéraire gabonaise avec "Tonda". Une pièce de théâtre plutôt

brève - 50 pages à peine - quoiqu'en 5 actes.

L'histoire, de même, n'est pas particulièrement alambiquée. Dans un village non identifiée, tombe une grosse pluie, un soir. Les éléments sont déchaînés. La foudre frappe en plein village. Une personne est au sol, touchée à la tête. Celle qui vient de perdre la vie de manière si violente, c'est Ndjila, la mère de Tonda. Mais cette mort paraît aussitôt suspecte. On est en Afrique où, semble-t-il, aucune mort n'est jamais naturelle. D'autant moins que la foudre ne frappe jamais en plein village, qui plus est sur un être vivant, soutient-on au village. Du coup, les soupçons d'une mort organisée pèsent sur Ngouali, l'amant de Tonda, désormais suspect numéro un dans la mort de sa "belle-mère".

Tonda, décidée à venger sa mère, sollicite le concours de Makendé, un "nganga". Ce dernier, en praticien averti, lui fournit du poison. A charge pour Tonda de le mettre dans la nourriture du jeune amant et de la lui faire



Photo : DR

**Nouveauté littéraire, le livre de Bonaventure Kassa Mihindou.**

manger. Ce qui est fait. Sur ces entrefaites, Koula, le père de Tonda, lui aussi crie à la vengeance et traite de tous les noms son "beau-fils", jusqu'au moment où arrivent les parents de ce dernier. Ngouali, ébranlé dans son être par les propos haineux de son "beau-père", se lamente auprès de son père lorsqu'il s'écroule, emporté par le poison ingurgité

peu de temps avant. Convaincus de l'innocence de leur fils, Bissielou et Niangui, les parents, le conduisent d'urgence chez Dikoutou, un autre "nganga". Dikoutou, dans modus operandi, convoque tout le village, y compris son confrère Makendé. Il organise une ordaie : la main de toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la mort de Ndjila et/ou dans l'empoisonnement de Ngouali va être collée au poteau en bois fixé au centre de la cour. Tout les "suspects" principaux ont déjà réussi à passer avec succès l'épreuve quand arrive le tour de Makendé. A la surprise de tous, c'est lui qui est pris. "Le fauve est dans l'enclos", hurle la foule, à la suite de Dikoutou. Sommé de s'expliquer, Makendé passe aux aveux et justifie son acte. Tout le monde tombe des nues, y compris nous, le lecteur de cette pièce savamment agencée, qui ne paie pas de mine mais combien émouvante. Mobile inimaginable, songe-t-on... Et quelle leçon de l'histoire !



L'BEK 2016